

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Nouvelle-Aquitaine

Bordeaux, le 14 septembre 2018

Service environnement industriel (SEI)

**Contribution au « PORTER À CONNAISSANCE »**

**Priorités essentielles au titre des problématiques environnementales à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du SCOT du Syndicat du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre (17 communes)**

**Andernos, Arcachon, Arès, Audenge, Belin-Beliet, Biganos, Gujan-Mestras, Lanton, La Teste de Buch, Le Barp, Lège-Cap-Ferret, Le Teich, Lugos, Marcheprime, Mios, Saint-Magne et Salles**

La contribution est établie dans le cadre des procédures prévues par le Code de l'Urbanisme destinées à porter à la connaissance des communes les éléments à prendre en compte dans les règlements régissant l'occupation foncière de leurs territoires, pour les domaines réglementaires relevant du ressort de SEI en premier niveau, en particulier :

- le Code Minier et ses textes d'application relatifs aux titres miniers (concessions et permis de recherche), aux stockages souterrains et aux ressources géothermiques,
- les lois et règlements propres à certaines installations ou infrastructures, en particulier : certaines canalisations de transports de matières dangereuses (hydrocarbures, produits chimiques, gaz combustibles), les canalisations minières, les ouvrages de transport électrique.

Elle est établie au regard des informations techniques produites par les exploitants dans le cadre d'études imposées par la réglementation (études des dangers et études de sécurité), après évaluation par l'inspection ou en application de textes et instructions issues des administrations centrales de tutelle, du moins dans les domaines dans lesquels il en existe.

Les communes du territoire du SCOT du Syndicat du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre sont concernées par :

mines H (hydrocarbures) :

Arcachon, Belin-Beliet, Biganos, Gujan-Mestras, Lège-Cap-Ferret, Le Teich, La Teste de Buch, Lugos et Salles

fiche jointe

géothermie :

Gujan-Mestras et Le Teich

fiche jointe

canalisations transportant des matières dangereuses :

Biganos, Gujan-Mestras, Le Barp, Mios, Le Teich et La Teste de Buch

canalisations exploitées au titre du code minier :

Andernos les Bains, Arès, Gujan-Mestras, Lanton, La Teste de Buch Lège-Cap-Ferret, Le Teich Lugos, Mios et Salles.

Pour les canalisations, les informations sont disponibles sur le site :

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/maitrise-de-l-urbanisation-et-canalisation-de-r4120.html>

(Arrêté Préfectoral + carte associée + PAC Cana + plaquette d'information maîtrise urbanisation)

Pour rappel, le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité (RTE) est dans l'obligation de fournir les caractéristiques des servitudes relatives aux ouvrages des réseaux électriques publics ou des lignes directes pour tout ouvrage existant et en projet. Les données relatives aux ouvrages sont accessibles sur le site internet de RTE avec possibilité de télécharger les données utilisables par les logiciels de SIG.

Par ailleurs, les Unités Départementales de la DREAL disposent de l'ensemble des informations susceptibles d'être apportées en matière de risques technologiques liés tout particulièrement aux installations classées et aux sites caractérisés par une pollution des sols suspectée ou établie.

A ce jour, mon service ne souhaite donc pas être associé aux prochaines étapes de l'élaboration de ce document d'urbanisme.

Pour la Directrice régionale et par délégation

## **Les mines d'hydrocarbures (H)**

### **Porter à connaissance réglementaire :**

#### **Titres miniers (Permis de recherche et concessions)**

Le territoire du ScoT du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre qui comprend 17 communes est concerné par les titres miniers suivants en cours de validité :

#### **Sur les communes de :**

**Arcachon** : concessions « les Pins » valide jusqu'au 8/11/2021 - «Les Mimosas » (26/11/2031) et « Les Arbousiers »(13/01/2045).

**Belin Beliet, Lugos et Salles** : Concession « Lugos » décret du 31/12/2015 et titre prolongé jusqu'au 5/06/2034.

**Biganos** : Permis de recherche en hydrocarbure « Mios » déposé par exploitant société Maurel & Prom prolongé pour une 2ème période jusqu'au 24/10/2018.

**Gujan-Mestras** : Permis de recherche en hydrocarbure « Mios » déposé par exploitant société Maurel & Prom (24/10/2018) et permis de recherche en hydrocarbure « Pays de Buch » déposé par exploitant société Vermilion prolongé pour une 2ème période (10/12/2018).

Une concession « Tamaris » mine d'hydrocarbure institué par décret du 3/04/2006 paru au JO du 5/04/2006 au profit des sociétés Esso Rep et Lundin Gascogne pour une durée de 15 ans (3/04/2021). L'arrêté du 26/05/2008 paru au JO DU 5/06/2008 autorise la mutation au profit des sociétés Lundin Gascogne SNC et Vermilion Rep SAS conjointes et solidaires. Concerné également par la concession « Cazaux » dont la prolongation a été validée jusqu'au 1/01/2035 dont 15 nouveaux forages autorisés en 2015 mais travaux non réalisés.

**Lège Cap Ferret** : Permis de recherche « Aquila » déposé par exploitant Vermilion prolongé par arrêté du 31/01/2018 pour une 3ème période jusqu'au 21/07/2020.

Concerné par la concession « Courbey » (date de validité 31/03/2054) et la concession « Lavergne » dont la date de validité est 1/01/2029 au profit de la société Vermilion Rep SAS (5 nouveaux forages autorisés en 2014 dont travaux non réalisés).

**Le Teich** : Permis de recherche en hydrocarbure « Mios » déposé par exploitant société Maurel & Prom prolongé pour une 2ème période jusqu'au 24/10/2018.

Une concession « Tamaris » (vu précédemment)

**La Teste de Buch** : Permis de recherche en hydrocarbure « Pays de Buch » déposé par exploitant société Vermilion prolongé pour une 2ème période (10/12/2018).

Une concession « Les Mimosas » (vu également précédemment) 7 nouveaux forages autorisés en 2015 et travaux non réalisés. Concession « Cazaux » et la concession « Les Arbousiers ».

### **Porter à connaissance des risques miniers (Travaux)**

#### **⚡ en fonctionnement :**

Des travaux d'exploration/d'exploitation (forages) ont été autorisés sur les périmètres des titres listés précédemment.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter les exploitants du titre minier valide cité en partie I

Des informations relatives aux titres miniers et aux forages d'hydrocarbures (pétrole/gaz) sont consultables sur la base de données de MINergies : <http://www.minergies.fr> (Cartes interactives/critères de sélection)

Cas de sites n'ayant pas fait l'objet d'une DADT de l'exploitant (ex : anciens sites d'exploration):

**Le territoire du SCoT du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre est concerné par d'ancien(s) forage (s) (pétrole/gaz) pour le(s)quel(s) l'administration ne dispose pas d'informations précises. (cf <http://www.minergies.fr> )**

Il est préconisé d'éviter toute construction ou tout aménagement dans un rayon de 10 m autour des puits à gaz et 5 m autour des puits à huile.

En général, ces anciens puits étaient associés à des bourbiers ayant recueilli les déchets / boues de forage. Ces installations peuvent présenter des niveaux de pollution notable notamment en hydrocarbures nécessitant des actions de caractérisation et de dépollution en cas d'aménagement ou d'usage autre du site.

### ↳ Ressources géothermiques

Le territoire du ScoT du Bassin d'Arcachon du Val de l'Eyre qui comprend 17 communes, deux de ces communes sont concernées par la géothermie dont **LE TEICH** et **GUJAN MESTRAS**.

#### **Sur la commune LE TEICH :**

\* un forage ou gîte géothermique sis au lieu dit "TEICH-PIRAC " sur la commune de LE TEICH

nom du forage : TEICH-PIRAC - Coordonnées X : 337,188 Y : 261,600 et Z (sol) 9 NGF  
Date de forage : 1964 (ancien forage pétrolier)

Le permis d'exploitation est autorisé par arrêté préfectoral du 7 mai 1992 pour une durée de 30 ans

L'exploitant actuel est la L'ESTURGEONNIERE, lieu-dit « BELANOS », route de Mios 33470 LE TEICH.

Pour plus d'informations concernant l'usage du forage géothermique, nous vous invitons à consulter l'exploitant cité ci-dessus.

#### **Sur la commune GUJAN MESTRAS :**

\* un forage ou gîte géothermique LA HUME 2 sis Parc AQUALAND, route des Lacs sur la commune de GUJAN MESTRAS.

nom du forage : LA HUME – Coordonnées X : 326,800 Y : 264,275 et Z (sol) + 6 m GNF  
Date de forage : 1985

La DREAL Nouvelle-Aquitaine a été informée, courant juillet 2018, de l'exploitation du forage susnommé. Celui-ci ne bénéficie actuellement d'aucun permis d'exploitation. Cependant d'après les renseignements recueillis, L'exploitant actuel serait la COBAS.

Pour plus d'informations concernant l'usage du forage géothermique, nous vous invitons à consulter l'exploitant cité ci-dessus.

#### **Rappel :**

**PER : Arrêté ministériel si haute température (> 150 °) et arrêté préfectoral si basse température (< 150 °)**

**PEX : Renouvelable par période de 15 ans maxi.**

**DOTEX : demande d'ouverture des travaux d'exploitation**

**DOTER : demande d'ouverture de travaux de recherches**

**AOT : autorisation d'ouverture de travaux (recherches et exploitation)**

**DOT : déclaration d'ouverture de travaux (recherches et exploitation)**

